

Le Contrat de Rivière du Garon

Signé en juillet 2000 pour 6 ans (2000 - 2005), le Contrat de Rivière du Garon est la concrétisation d'une volonté forte des élus de travailler ensemble à l'échelle d'un bassin versant regroupant **27 Communes** et **60 000 habitants**. Composé de trois ensembles géomorphologiques (Coteaux du lyonnais, plateau et basse vallée alluviale), il compte **130 km de rivières** et de ruisseaux et s'étend sur **206 km²**. Il est piloté par le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Garon et présidé par Michel Thiers.



Le Comité de Rivière (élus, services de l'Etat, collectivités, associations et usagers) s'est fixé trois objectifs :

- **Améliorer la qualité des eaux :**

Réhabilitation des réseaux d'assainissement, raccordement aux réseaux, construction de l'unité biologique de la station d'épuration de Givors (réalisée fin 2004), maîtrise des pollutions agricoles et industrielles.

- **Réduire les risques d'inondation :**

Création de bassins de rétention, aménagements de protection dans la basse vallée du Garon, étude de faisabilité de bassins écrêteurs et d'un système d'annonce de crues.

- **Restaurer et mettre en valeur les cours d'eau :**

Création de passes à poissons, restauration et entretien de la végétation en bord de rivière, réalisation de ponts, passerelles, sentiers et signalétique.

Communes et structures intercommunales du Contrat de Rivière du Garon



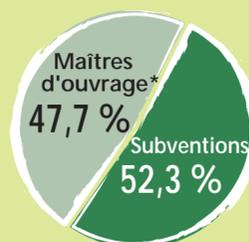
Financement

Le Contrat de Rivière du Garon est un engagement contractuel de 15 Millions d'Euros sur un programme d'actions inscrit sur 6 ans. (2000 - 2005)

Répartition par financeur

Investissement initial total
14 625 805 € sur 6 ans

7 653 613 €
de subventions



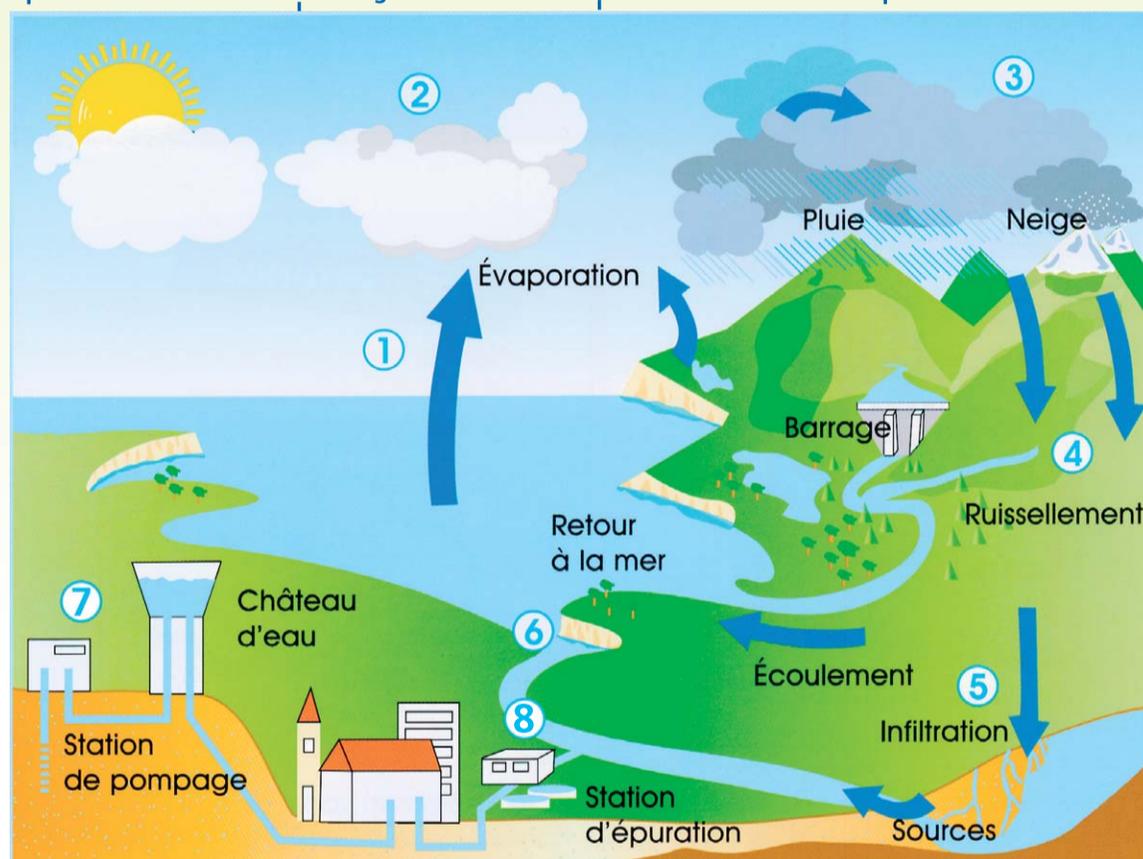
restent 6 976 509 € répartis entre collectivités locales et abonnés.

- 3 060 880 €
- 2 125 904 €
- 1 747 524 €
- 449 390 €
- 269 915 €

*Maitres d'ouvrage : Conseil Général, Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Garon, Syndicat pour la station d'Épuration de Givors, Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Garon, Syndicats des Eaux, Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône, Communes du Bassin Versant, Communautés de Communes, Chambre d'Agriculture.

Le cycle de l'eau

- ① **L'évaporation :** chauffée par le soleil, l'eau des océans, des rivières et des lacs s'évapore et monte dans l'atmosphère.
- ② **La condensation :** au contact des couches d'air froid de l'atmosphère, la vapeur d'eau se condense en minuscules gouttelettes qui, poussées par les vents, se rassemblent et forment des nuages.
- ③ **Les précipitations :** les nuages déversent leur contenu sur la terre, sous forme de pluie, neige ou grêle. La plus grande partie de l'eau tombe directement dans les océans.
- ④ **Le ruissellement :** une partie ruisselle pour aller grossir les rivières qui à leur tour, vont **alimenter les océans** ⑥ Et le cycle recommence...



- ⑧ **L'assainissement :** les eaux usées partent ensuite dans des canalisations pour rejoindre le réseau d'assainissement qui les achemine jusqu'à la station d'épuration. Les eaux sont alors traitées et dépolluées afin d'être rejetées au milieu naturel.
- ⑦ **Le captage :** une fois captée par une station de pompage, l'eau passe par un château d'eau pour être distribuée dans les foyers.
- ⑤ **L'infiltration :** le reste s'infiltré dans le sol et alimente des nappes souterraines qui donnent naissance à des sources.

Que contient l'eau au naturel ?

Dans la nature, l'eau est un milieu vivant qui renferme bien d'autres éléments que les deux molécules d'hydrogène pour une molécule d'oxygène (H₂O). L'eau se charge des éléments présents dans les milieux qu'elle traverse :

- **Sels minéraux** pris au contact des roches, matières organiques, micro-organismes de l'écosystème.
- Des **matières dissoutes** provenant des terrains traversés (calcium, magnésium, potassium, bicarbonates, sulfates, chlorures).
- Des **particules d'argile** en suspension qui forment une "éponge" absorbante susceptible d'attirer des bactéries et des molécules.
- Des **bactéries** qui prolifèrent dans le milieu aquatique.
- Des **matières organiques** provenant du cycle de décomposition des végétaux et des animaux.

Une fois captée, l'eau doit être traitée dans une usine pour être rendue potable avant d'être distribuée dans les foyers. Après utilisation, les eaux usées partent dans des canalisations pour rejoindre le réseau d'assainissement qui les achemine jusqu'à la station d'épuration. Les eaux sont alors traitées et dépolluées avant d'être rejetées au milieu naturel.

Source : agence de l'eau Artois-Picardie

L'assainissement

Chaque jour, nous ouvrons le robinet et utilisons l'eau sans nous poser de questions. Pourtant, tous nos gestes quotidiens produisent de la pollution : vaisselle, lessive, douche... même laver une salade !

En 1960, seuls 12 % des français étaient reliés à l'assainissement. La plupart des eaux usées étaient rejetées directement dans la nature.

Aujourd'hui, grâce au travail des collectivités qui en gèrent le transport, la collecte et le traitement, 75 % des eaux usées passent par une phase de dépollution.



L'assainissement peut être **collectif** ou **autonome**.

L'assainissement collectif se généralise

En zone urbaine, les habitations sont raccordées au réseau d'assainissement qui transporte toutes les eaux usées vers une station d'épuration. Afin d'éviter de gonfler inutilement les volumes d'eau à traiter en station d'épuration, les communes mettent en place un réseau séparant :

- les eaux pluviales qui repartent directement dans le milieu naturel
- et les eaux usées qui sont acheminées jusqu'en station d'épuration pour y être traitées avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

Quand il est impossible d'acheminer les eaux usées vers une station d'épuration, on se tourne vers :

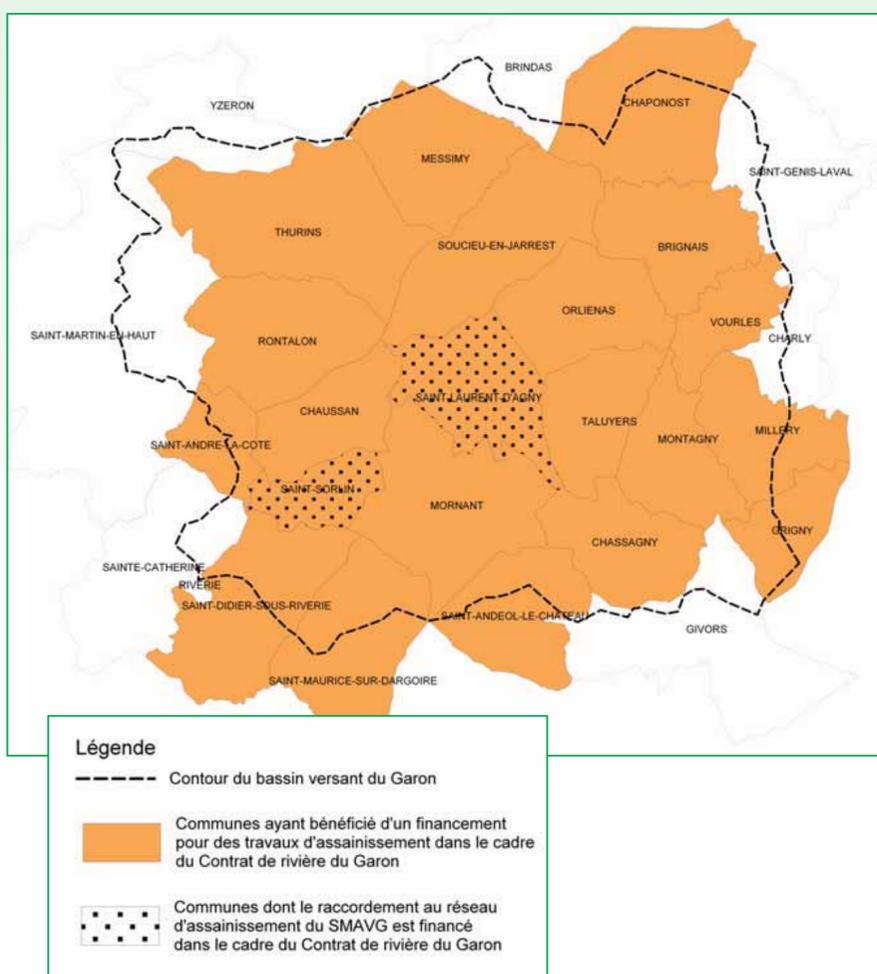
L'assainissement autonome

Dans les zones rurales, l'habitat est dispersé. Le système d'assainissement, réalisé pour une ou plusieurs habitations, comprend :

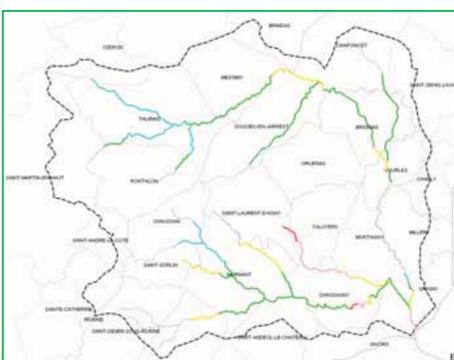
- une fosse toutes eaux qui décante, liquéfie les matières solides et épure très partiellement les eaux usées.
- un réseau d'épandage adapté à la nature du sol.

Cette technique fera l'objet de contrôles à partir de 2006.

Travaux d'assainissement



LA QUALITÉ DE L'EAU



LEGENDE
Qualité
13 Bonnes
14 Moyennes
15 Mauvaises
16 Très mauvaises
17 Catastrophiques



LEGENDE
Qualité
13 Bonnes
14 Moyennes
15 Mauvaises
16 Très mauvaises
17 Catastrophiques

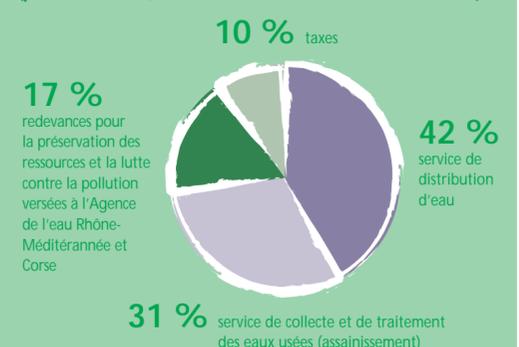
Le prix de l'eau

Il s'agit du prix payé par l'utilisateur domestique pour la distribution de l'eau (dont le pré-traitement) et l'assainissement collectif (collecte et traitement des eaux usées).

Le coût de l'assainissement a augmenté en raison des investissements récents réalisés pour atteindre les objectifs de qualité des rejets : construction et mise aux normes des stations d'épuration, autosurveillance et maintenance des réseaux, et charges d'exploitation des installations.

Le prix de l'eau varie de 2,720 € TTC à 4,055 € TTC en fonction du mode d'assainissement.

Composition moyenne du prix au m³ d'eau potable*
(pré-traitement, distribution et assainissement collectif)



Sur la base de 120 m³ par an (données 2003)

Nos ressources en eau sont fragiles, protégeons-les !

Les stations d'épuration

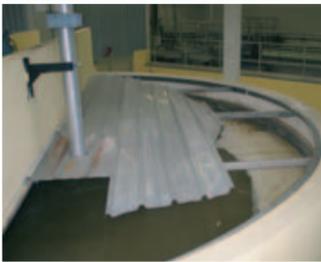
Une station d'épuration **nettoie les eaux usées** avant de les rejeter dans le milieu naturel. Son principe de fonctionnement, calqué sur celui de la nature, **génère des boues résiduelles** qui, si leur qualité le permet, sont utilisées comme fertilisants dans l'agriculture céréalière. Une fois traitées par la station d'épuration, les eaux répondent aux normes de qualité établies par l'Union européenne.

Les phases de nettoyage de l'eau usée dans une station d'épuration. (Exemple de la station d'épuration de Givors)

Les eaux usées des particuliers et des industriels sont collectées par le réseau et acheminées jusqu'en entrée de station. Elles franchissent alors les étapes suivantes :



1. Prétraitement pour éliminer les gros déchets (papiers, plastiques, épiluchures, coton-tiges) et récupérer graisses, hydrocarbures, sables et graviers.



2. Traitement physico-chimique pour éliminer les fines particules en suspension (fragments de papiers, matières décomposées).

3. Traitement biologique :

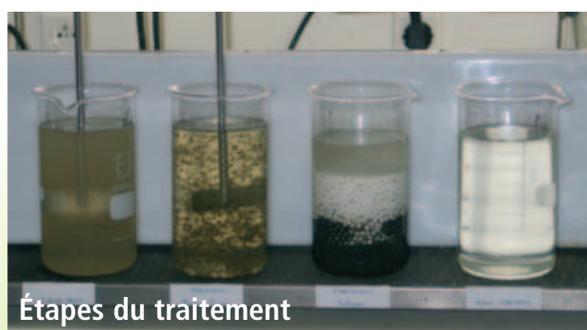
La pollution dissoute est ensuite filtrée à travers un matériau synthétique biologiquement inerte et de faible densité : le biostyrène. Ce matériau granulaire sert de support à des micro-organismes qui assurent la dépollution biologique en se nourrissant de la pollution solubilisée de l'eau (le carbone et l'azote*).



Naturellement présentes dans l'eau, ces bactéries aérobies sont suractivées par injection d'air dans le biofiltre.

4. Rejet au Rhône : L'eau dépolluée à près de 95 %, est ensuite rejetée au Rhône. (Norme européenne : 90%)

*En favorisant le développement anormal des algues au détriment de toute autre forme de vie, l'azote a des effets dévastateurs sur l'écosystème des cours d'eau.



Étapes du traitement



Des scolaires en visite à la station de Givors

Le devenir des boues

Les boues issues des traitements physico-chimiques et biologiques sont mélangées puis déshydratées par centrifugation. Stabilisées par adjonction de chaux, elles sont ensuite valorisées comme fertilisant dans l'agriculture céréalière ou envoyées vers d'autres filières d'élimination.



Les stations d'épuration du Bassin Versant

Station de Givors



Mise en service de la phase physico-chimique en 1994

- Gérée par le Syndicat de la Station d'Épuration de Givors (SYSEG).
- Traite les eaux usées des **65 000 habitants** et des sites industriels des 18 communes adhérentes et de la zone d'activité des Troques de Chaponost.

La construction de l'unité biologique, en service depuis la fin 2004, a été financée dans le cadre du Contrat de Rivière du Garon, par l'Etat, la Région et le Département. Elle a également bénéficié d'aides de l'Europe. Au total, 80% des dépenses ont été subventionnées.

Station de Messimy



Station biologique à boues activées mise en service en 1996

- Gérée par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Garon.
- Epure les eaux usées de Messimy, Soucieu en Jarrest et Thurins, soit environ **7000 habitants** qui consomment 310 000 m³ d'eau par an.

Afin de répondre à l'obligation de mise aux normes européennes concernant la concentration maximale du rejet en phosphore à 2mg/l d'ici le 31 décembre 2005, le SIAHVG met en œuvre deux voies d'actions complémentaires :

- Optimiser le fonctionnement de la station en éliminant l'essentiel des eaux pluviales qui y arrivent.
- Sensibiliser les usagers et les amener à acheter des lessives sans phosphate et à utiliser la juste dose recommandée par le fabricant.

Station de Rontalon



Station biologique à boue activées mise en service en 2003

- Gérée par la commune de Rontalon.
- Dimensionnée pour traiter les effluents de **1250 équivalent/Habitant**.

Traitement des boues innovant : réparties dans 6 bassins plantés de roseaux, les boues sont neutralisées au fil du temps par les végétaux et se transforment en compost naturel. Le cubage des bassins permet un stockage correspondant à 7 ans d'exploitation.

Les crues, un phénomène fréquent

Crue à Thurins



Crue à Brignais



Crue à Vourles

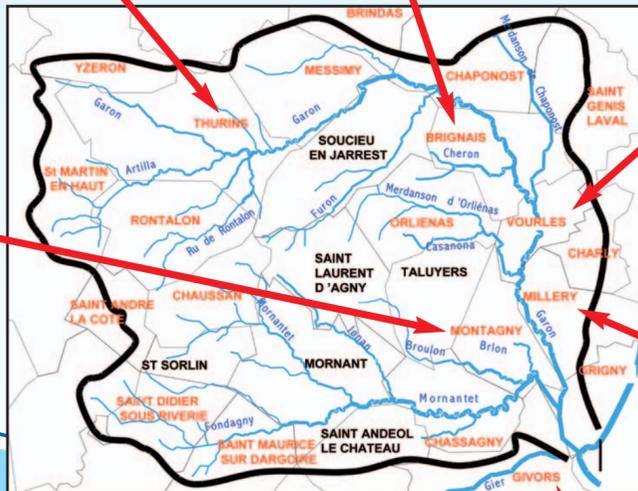


Crue à Montagny



Crue centennale du 2 décembre 2003

21 communes déclarées en catastrophe naturelle (en rouge sur la carte)



Crue à Millery



Conseils aux personnes vivant en zone inondable

Restez vigilant en période de forte pluie

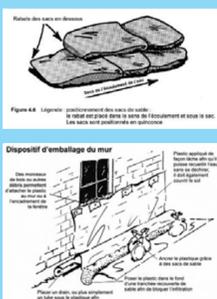
- **Soyez attentif :**
 - à la météo
 - à la sirène d'alarme
 - au panneaux d'information à l'entrée des communes
- **Ecoutez la radio**
- **Appelez votre mairie**

Anticipez pour ne pas être pris au dépourvu

- **Aménagez votre domicile** de façon à mettre hors de portée des eaux les objets, le matériel et les matériaux précieux et/ou dangereux.
- **Etanchéifiez les portes.**
- **Prévoyez des batardeaux** en installant des glissières sur le côté des ouvertures de manière à positionner des planches de bois qui bloqueront l'eau.



- **Ayez toujours chez vous un stock de sable, ciment, plâtre, briques et outillage de maçonnerie** pour murer les ouvertures ; des cordes, leviers ou diables pour déplacer les meubles et les objets lourds ; des bougies, des lampes de poche et un chauffage fonctionnant sans électricité.



Que faire pendant l'inondation ?

- **Pensez en priorité aux personnes âgées** et aux handicapés qui ne peuvent se débrouiller seuls.
- **Coupez l'alimentation :**
 - électrique et débranchez vos appareils électriques.
 - de fuel ou de gaz au niveau de la citerne, vérifiez l'arrêt de tous les robinets. Bouchez l'évent de la citerne de fuel.
 - en eau potable seulement si on vous informe d'un risque de pollution. Pour votre consommation, suivez scrupuleusement les consignes de sécurité.
- **Gardez votre appareil téléphonique branché** sauf si la prise risque d'être inondée.
- **Mettez vos véhicules hors d'atteinte** bien avant que les accès ne soient coupés.
- **Montez les objets trop lourds sur cales** en utilisant des parpaings de ciment.
- **Bouchez les ouvertures à l'aide de murets** ou de batardeaux. Protéger votre installation contre la pression de l'eau en disposant devant quelques sacs de sable en renfort.
- **Si vous êtes contraint à quitter votre habitation**, préparez pour chaque personne un bagage minimum : vêtements de rechange, nécessaire de toilette, pharmacie (en particulier les médicaments correspondant aux traitements en cours), et une couverture. N'oubliez pas vos animaux domestiques.
- **Fermez à clef :** Si vous ne connaissez pas des personnes susceptibles de vous accueillir, allez directement dans votre mairie. On vous y indiquera un lieu où vous serez hébergé, nourri et soigné si nécessaire.
- **Évitez de circuler à pied ou en voiture** dans les zones submergées.

Source : Brochure "Que s'est-il passé le 2 décembre 2003 à Brignais ?" - Ville de Brignais

Crue à Givors



Historique des crues, l'exemple de Brignais

Au cours des siècles précédents, le bassin versant a connu de nombreuses crues. A Brignais durant les années 1777, 1834 et 1840, la hauteur des eaux du Garon s'est élevée jusqu'à 2,27m. Une crue importante est signalée en 1852. En 1897, les vignes, les habitations et la route nationale 86 furent envahies par la montée des eaux du Garon et de son affluent, le Chéron.

La crue centennale des 2 et 3 décembre 2003 est encore dans nos mémoires. A titre de comparaison, voici les résultats des crues de ces trente dernières années qui n'ont pas produit autant de dégâts.

CRUES	HAUTEUR DES PRECIPITATIONS EN MM	DEBIT DE POINTE
du 26 au 29 novembre 1982	95 mm en 48h	21.1 m3/s
du 15 au 20 mars 1983	58mm en 48h	25.5 m3/s
du 21 au 30 avril 1983	68mm en 48h	35.5 m3/s
du 25 novembre 1990	donnée non disponible	estimé à 32 m3/s
du 8 au 9 octobre 1993	117 mm en 72h	estimé entre 30 et 35 m3/s
du 2 et 3 décembre 2003	139 et 158 mm selon les lieux de mesure en 48 h	estimé entre 65 et 70 m3/s
du 16 au 17 avril 2005	Entre 110 et 140 mm en moins de 48h	Donnée non disponible

Source : mairie de brignais

Prévention des inondations

Bassins de rétention pour éviter la création d'un flux violent et destructeur et digues pour protéger les zones fortement urbanisées sont les principaux aménagements prévus dans le Contrat de Rivière du Garon afin de lutter contre les risques d'inondation.

Les aménagements prévus dans la basse vallée du Garon

• Pour contenir les crues vingtennales ou trentennales :

- **Installation de protections locales :** digues, batardeaux, murets, clapets anti-retour sur les exutoires des réseaux d'eaux pluviales.
- **Reprofilage du lit des rivières.**

Programmation des aménagements de protection locale.			
Localisation dans la basse vallée	Aménagement	Lieu	Cours d'eau
Brignais	Diguettes et/ou murets Enduits de protection hydrofuge Levées de terre Batardeaux	Traversée du centre ville de Brignais	Garon
	Reprofilage du lit mineur Murets	Traversée de la Z.I. de Brignais	Merdanson
Givors Montagny Grigny	Enrochements végétalisés Digues et/ou murets Réhaussement de la voirie	Traversée de Givors	Mornantet
Givors Montagny Grigny	Murets et/ou digues Recalibrage Reprofilage	Traversée de Montagny, de Grigny et de Givors	Garon

Démarrage des premières phases de ces travaux : fin 2006
Montant total des travaux : 1 800 000 € HT
Avec une participation de l'Etat et du Département prévu au Contrat de Rivière.

Afin de respecter le paysage et la vie aquatique, le programme d'aménagement privilégiera **l'enrochement végétalisé et l'enherbement des rives.**

• Pour contenir les crues cinquantennales

Des aménagements de zones de stockage sont prévus dans la zone industrielle nord de Brignais.

• Pour contenir les crues cinquantennales, voire centennales, en amont des zones urbaines

Des études sont en cours pour évaluer :

- la faisabilité technique de barrages écrêteurs (retenues sèches)
- l'impact sur le fonctionnement hydraulique du bassin versant et sur l'environnement.

Si le Comité de rivière valide ces aménagements, ils pourraient être réalisés dans le cadre d'un **prochain Contrat de Rivière**, sous réserve de financement.

Un **dispositif d'annonce de crues** et des **plans d'intervention** sont mis en place dans certaines communes.



Bien intégré dans le paysage, un bassin de rétention peut éviter, en cas de fortes ou de longues pluies, la création d'un flux violent et destructeur.



Construction de petites digues dans des zones urbanisées (Cité du Garon - Givors)

Des mesures de gestion et d'aménagement du territoire

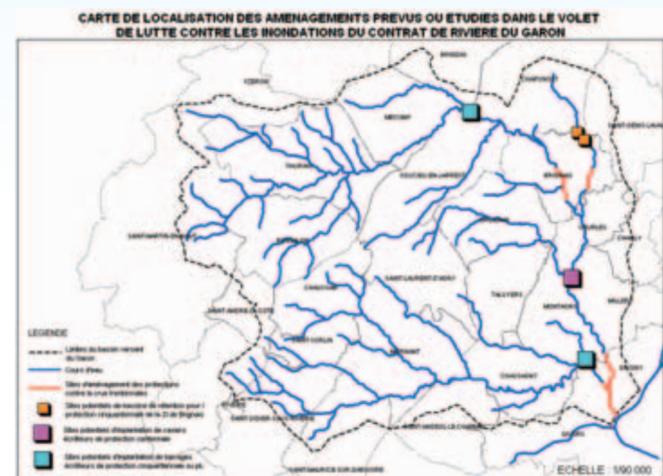
• Plan de Protection contre les Risques d'Inondation (PPRI) :

Concertation en cours entre les 6 communes de la basse vallée du Garon concernées par le PPRI (Brignais, Vourles, Millery, Montagny, Grigny, Givors), le Contrat de Rivière du Garon et les services de l'Etat.

• Maîtrise du ruissellement sur le bassin versant du Garon :

Les communes du Contrat de Rivière du Garon travaillent à la rédaction d'une Charte de bonne gestion des eaux pluviales. Par exemple, l'imperméabilisation des sols peut être évitée par une urbanisation mieux contrôlée :

- > La construction d'une nouvelle zone imperméabilisée (bâtiment, parking...) doit prévoir un puits perdu et/ou une zone de rétention
- > Enrobés perméables, dalles alvéolées, fossés... les alternatives au bitume et aux tuyaux sont nombreuses.



Mesures complémentaires

• Conserver des zones humides :

- Réservoirs biologiques : 30 % des espèces végétales remarquables et menacées y résident et 50 % des espèces d'oiseaux en dépendent.
- Régulateur des ruissellements : véritables éponges naturelles, elles stockent le trop plein d'eau lors des crues.
- Filtrage : elles permettent le maintien ou l'amélioration de la qualité de l'eau.



Le Brichet - Soucieu en Jarrest

• Haies champêtres :

Elles sont bénéfiques non seulement pour l'écosystème mais également pour l'eau et la terre :

- Elles permettent à l'eau de s'infiltrer profondément, pour alimenter les nappes phréatiques.
- Leurs racines contiennent la terre et diminuent l'érosion des sols en freinant le ruissellement des eaux.
- Elles limitent les effets polluants des engrais, nitrates, pesticides et lisiers qui sont retenus et filtrés.
- La chute des feuilles apporte la matière organique aux sols.



Montagny

Restauration et entretien des cours d'eau

Dans tous les sites subissant de fortes érosions, des travaux d'enrochement et de génie végétal ont été menés pour **stopper l'érosion** et **stabiliser les talus**.

Partout où cela est possible, les élus privilégient les techniques végétales qui permettent d'ancrer et de stabiliser les talus grâce au **système racinaire des arbres**. Ainsi, 2 200 arbres ont été plantés depuis 2001.

Le génie végétal, qui consiste à planter des végétaux, présente de nombreux avantages :

- **La tenue des berges**

Cette technique permet de lutter contre l'érosion des berges grâce au système racinaire des arbres qui ancre et stabilise les talus. Le saule, le frêne, l'aulne et le noisetier sont les essences privilégiées.

- **La qualité des eaux**

L'ombrage que procure le feuillage des arbres limite le réchauffement des eaux. Or, plus les eaux sont fraîches et plus la teneur en oxygène est importante, favorisant ainsi la dégradation des pollutions. De leur côté, les racines jouent un rôle de filtre naturel des pollutions azotées dans les eaux superficielles.

- **La restauration et la préservation d'un milieu de vie**

La plantation de végétaux favorise la biodiversité en attirant de nombreuses espèces vivantes : insectes, petits mammifères, batraciens et oiseaux... Les poissons recherchent également l'ombre apportée par les arbres et s'installent dans leurs racines.

Exemples de travaux de restauration

- **Le Garon à Thurins, "La Fabrique"**

Protection de la berge située en contrebas du chemin longeant le tennis. Apport de terre végétale, retalutage et tressage en brins de saules pour soutenir le pied de berge.



Avant (berge érodée)



Après les travaux



5 mois après

- **Le Garon à Brignais, "La Garonnette"**

Stabilisation de berge avec une fascine (double rangée de pieux battus et fagots de saules), retalutage, engazonnement sous géotextile et plantation d'essences stabilisatrices de berges.



Pendant les travaux



Après



Fascine (détail)

- **Le Garon à Grigny, "Les potagers du Garon"**

Pour limiter les phénomènes de divagation du cours d'eau dans cette zone urbaine : opération de reprofilage, reconstitution de la végétation et création d'un champ d'expansion. L'ouvrage a résisté à la crue de décembre 2003. Le Garon a repris son ancien lit et le lit majeur a favorisé le dépôt et la sédimentation.



Avant (berge érodée)



Pendant les travaux



Après

Entretien des cours d'eau

Les brigades de rivière, mises à disposition par le Département depuis 2001, sont chargées à longueur d'année du nettoyage et de l'entretien des berges sur l'ensemble du bassin versant.

Leur mission :

effectuer, de manière préventive, des opérations d'abattage et d'enlèvement d'arbres morts, penchés, malades et instables, afin d'éviter la formation d'embâcles (bouchons de bois mort et déchets) risquant d'obstruer les ponts et ouvrages d'art et d'empêcher le bon écoulement des eaux en cas de crue.

Des entreprises spécialisées interviennent pour réaliser les travaux plus difficiles.

A la fin 2004, 3 200 arbres ont été évacués et 48 kilomètres de berge, soit 24 kilomètres de rivière, ont été nettoyés.



Abattage d'arbre



Incinération des végétaux



Enlèvement d'embâcle en période de crue



Enlèvement d'arbres par une entreprise

Mise en valeur du Bassin Versant

HAUTE VALLEE DU GARON

Restauration du barrage de Thurins par la commune. La Communauté de communes des vallons du lyonnais définit actuellement des aménagements de passerelles, ponts et sentiers.



LA VALLEE EN BARRET

Etude de mise en valeur réalisée par le Département.



LA VALLEE DU GARON

La Communauté de communes de la vallée du Garon a ouvert des sentiers de randonnée et construit des passerelles dans la vallée en Barret.



PAYS MORNANTAIS

Aménagement de sentiers, création et restauration de passerelles, réouverture d'un chemin par la Communauté de communes du pays Mornantais.



LANDES ET PRAIRIES HUMIDES DU PLATEAU DE MONTAGNY

L'étude de mise en valeur est terminée. Le Département réfléchit aujourd'hui au choix des actions à engager.



Les acteurs du Bassin Versant

PÊCHEURS

• Il est recommandé à tous les pêcheurs de veiller à :

- ne pas laisser de débris sur le lieu de pêche,
- éviter autant que possible de marcher dans l'eau pour ne pas détruire les frayères,
- respecter les propriétés privées.
- suivre la rive du cours d'eau.



RIVERAINS

• Respecter le milieu :

- **Extraction des matériaux** (curage, dragage) s'il s'agit d'extraction d'entretien, après une crue par exemple (Après autorisation de la Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts).
- **Usage de l'eau** à la seule condition de respecter un débit minimum permettant de préserver la vie aquatique.
- **Droit de pêche** : il peut s'exercer après adhésion à une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et acquittement de la taxe piscicole.

• Eviter les pollutions via :

- la mise aux normes de l'assainissement de l'habitation,
- l'interdiction de rejeter des produits chimiques et de stocker des déchets végétaux ou inertes dans une zone inondable.
- le fauchage ou l'arrachage manuel comme alternative aux produits phytosanitaires.



• Quelles plantations en bord de rivière ?

Les arbres à privilégier sont par excellence l'aulne, le frêne, le noisetier et toutes les essences de saules arbustifs. A l'inverse, le peuplier, l'acacia et tous les conifères sont inadaptés en bordure de rivière car leur système racinaire ne va pas en profondeur.

ENTREPRISES

Dans le cadre de conventions réglementant leurs rejets, les industriels s'engagent à :

- évoluer vers des équipements "propres" destinés à limiter la pollution à la source,
- choisir des filières de dépollution de leurs rejets afin de limiter au maximum les impacts de leurs activités sur l'environnement.



"Et si nous changions nos comportements ?"

Quelle que soit notre activité, notre lieu d'habitation, nous sommes tous responsables de notre environnement. Quelques idées pour changer...

TOUS ECO-CITOYENS !

• Protéger les ressources en eau

- Apportez les restes de peintures, solvants, huiles de vidange en déchetterie.
- Rapportez vos médicaments périmés chez votre pharmacien et vos piles usagées chez les commerçants.
- Choisissez des détergents sans phosphates et respectez les doses conseillées.
- Pesticides, désherbants, engrais : Respectez les quantités prescrites et, mieux, choisissez des méthodes alternatives : coccinelle contre les pucerons, fauchage manuel, compost...
- Entretenez votre fosse septique et votre adoucisseur.
- Il est interdit de jeter vos déchets par terre et d'effectuer un branchement sauvage sur un égout.



• Lutter contre le gaspillage

- Ne laissez pas couler l'eau en vous lavant les dents ou en faisant la vaisselle.
- Préférez la douche qui consomme 5 fois moins d'eau qu'un bain.
- Mettez une bouteille remplie de sable dans le réservoir des toilettes pour limiter le volume d'eau dans la cuvette ou choisissez une chasse à double arrivée.
- Arrosez votre jardin le soir quand l'évaporation est la moins forte. Savez-vous qu'un binage économise un arrosage complet ?
- Récupérez l'eau de pluie en plaçant des containers au bas des descentes d'eaux pluviales.
- Réparez votre robinet ou votre chasse d'eau en cas de fuite. Un mince filet d'eau peut engendrer un écoulement de 600 m³, soit plus de 1 800 € par an !



AGRICULTEURS

Des solutions existent pour réduire l'impact des activités agricoles sur l'environnement :

• Les Bandes enherbées



Des bandes enherbées de 5 mètres au moins parallèles à la berge du cours d'eau, jouent un rôle de filtre naturel permettant d'éliminer jusqu'à 90 % des produits phyto-sanitaires et de réduire la teneur en phosphore et en azote jusqu'à 60 %.

• Les produits phyto-sanitaires

Les molécules des produits phyto-sanitaires partant dans les rivières avec les eaux de ruissellement, la législation impose aux utilisateurs de :

- Respecter une certaine distance par rapport au cours d'eau.
- Diminuer leur utilisation dans le cadre d'une agriculture raisonnée.

• La gestion rationnelle de l'irrigation

L'arrosage effectué en fin de journée permet d'éviter la déperdition d'eau due à l'évaporation.